[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Ministère de [...]

#### Arrêté n° [...]

portant maintien en fonctions au titre de l'article L556-1 du code général de la fonction publique

# Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre V de la partie législative ;

Vu le [...]; (\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Considérant que [M. / Mme] [Nom] [Prénom] a atteint la limite d'âge définie au 1° l'article L24 du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu la demande de l'intéressé[e] ;

Vu l'avis favorable de l'autorité hiérarchique,

# Arrêt[e]:

: [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade/GEF], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], est autorisé[e] à être maintenu[e] en fonction à compter du [...] jusqu'au [...] inclus. Article 1er

Article 2 : Cette période sera prise en compte pour la constitution et la liquidation du droit à pension.

Article 3 L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Article 4** [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

#### Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]